

ARTICLE 1 - L'ÉPREUVE

C'est une épreuve de relais VTT par équipe nommée les « 6h VTT de Trovern ». Cette épreuve se déroule le dimanche 27 août 2023, le départ est donné à 10h et l'arrivée se fait à 16h. Elle consiste, pour chaque équipe, d'effectuer le plus de tour possible dans un temps imparti sur un circuit d'environ 3 km.

Le circuit est entièrement sécurisé et balisé. Ce parcours satisfera tout vététiste, qu'il soit confirmé ou amateur. Entièrement dans les bois, il présente un niveau technique tout en restant ludique et agréable.

L'épreuve se déroule dans le bois du Manoir de Trovern, Trébeurden (22). L'équipe d'organisation se garde le droit de modifier les horaires selon d'éventuels imprévus.

ARTICLE 2 - LES ÉQUIPES

Chaque équipe peut être constituée de :

- Solo : 1 personne (adulte obligatoirement)
- Deux personnes (adultes obligatoirement)
- Trois personnes (adultes obligatoirement)
- Quatre personnes (mineurs de 14 à 18 ans acceptés)
- Cinq ou six personnes (mineurs de 14 à 18 ans acceptés)

Tout vététiste présentant une licence (FFC, UFOLEP, FFTRI, FSGT, FFCT) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve peut participer à l'épreuve.

ARTICLE 3 - INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne, sur le site : KLIKEGO.fr.

Le capitaine doit y joindre :

- Les photocopies de licence ou de certificat médical
- L'autorisation parentale (si mineurs de 14 à 18 ans) : disponible sur le site internet
- Le règlement : 15 € par personne

En s'inscrivant, chaque concurrent déclare avoir pris connaissance du présent document et s'engage à le respecter.

ARTICLE 4 - ANNULATION

En cas de modification ou de désistement d'une équipe ou d'un concurrent avant la date du 10/08/2023 un remboursement de 50% est effectué. Cependant, après cette date, aucun remboursement n'est possible.

En cas de modification de l'équipe, l'organisation doit impérativement être prévenue avant le jour de l'épreuve.

ARTICLE 5 - CLASSEMENT

Un classement général sera établi à la fin de l'épreuve. Ainsi qu'un classement par équipe. Les gagnants de chaque catégorie se verront récompenser.

ARTICLE 6 - CIRCUIT

Le circuit a été créé spécialement pour cette manifestation. Nous vous proposons donc 3kms de pistes ludiques et techniques au sein du bois. C'est un terrain privé, ouvert exclusivement au public dans le cadre de cette manifestation.

Le circuit sera ouvert à partir de 8h le jour de l'épreuve pour que les concurrents puissent effectués des tours de reconnaissances (à pied ou en VTT).

- En cas de problème technique lors de son relai, le concurrent doit terminer son tour. *Tout tour entamé doit être terminé afin de passer le relai.*

- Les relais se font dans une zone délimitée au niveau du podium. Le relai est donné dans cette zone par une tape dans la main d'un concurrent à l'autre.

- Tout concurrent s'engage à respecter le site : les infrastructures, le circuit, le travail des bénévoles et la nature.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera une disqualification de l'équipe.

Le pointage est manuel et s'effectuera dans la zone de relais par l'organisation. De plus, des commissaires seront placés sur le circuit afin de vérifier que le circuit est entièrement respecté.

ARTICLE 7 - DÉPART

Le départ s'effectue à 10h. Comme dans de nombreuses manifestations de ce type, le départ s'effectue sur un terrain prévu à cet effet. Les coureurs effectuant le départ seront placés sur une ligne, face à leur vélo tenu par un coéquipier (ou personne d'une autre équipe pour les solos).

Les coureurs seront ordonnés selon leur plaque, c'est-à-dire selon la liste des inscriptions.

ARTICLE 8 - MATÉRIEL

Les concurrents peuvent utiliser le matériel de leur choix de type « Vélo Tout Terrain » ou VAE - Vélo à assistance électrique (avec un classement à part).

Le port du casque pour tous les concurrents est obligatoire (casque attaché), sous peine de disqualification de l'équipe.

La plaque donnée à chaque concurrent à l'arrivée sur le site doit impérativement être accrochée sur le vélo, sous peine de disqualification.

ARTICLE 9 - PLANNING

Le site est ouvert aux équipes dès 16h00 la veille, et à partir de 7h00 le dimanche.

L'accueil, l'installation et les vérifications administratives se font de 7h00 à 9h00.

Le circuit est ouvert pour les reconnaissances de 8h00 à 9h45.

Un briefing sera effectué à 9h30 pour toutes les équipes.

Le départ est donné à 10h00 pour une durée de 6h00, jusqu'à 16h00.

La remise des récompenses et les podiums se feront à partir de 16h30.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

L'équipe d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de dégât, de vol ou de dégradation du matériel des participants. ***Le propriétaire du terrain se désengage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.***

Tout concurrent se doit d'avoir une assurance individuelle (responsabilité civile). En cas de chute et/ou blessure, le témoin/coureur se doit de prévenir l'organisation durant le parcours aux commissaires placés sur le circuit et à l'organisation à son arrivée.

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Des photos et vidéos seront prises le jour de l'épreuve par des organisateurs. Le consentement des participants à la diffusion de l'image est donc présumé. A l'issue de l'épreuve, photos et vidéos sont publiées sur le site internet et sur la page Facebook des 6h de Trovern. En cas d'opposition à ce fait, les participants doivent faire part de leur choix à l'organisation par écrit.